

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 115



Les Grands Sites de France ont en commun d'être des paysages emblématiques de notre pays, connaissant une forte fréquentation touristique. Ils sont classés pour une partie significative de leur territoire au titre de la loi de 1930 relative à la "protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque". Ils sont engagés dans une politique partenariale avec l'État visant à trouver un équilibre entre préservation à long terme du site, accueil d'un très large public et développement économique local. Ils constituent des laboratoires d'une gestion durable et innovante des territoires.

Le Réseau des Grands Sites de France est l'association nationale qui rassemble les 22 sites ayant reçu le label

Pour une transition énergétique concertée, portée par les territoires et respectueuse des spécificités paysagères

EN BREF

Les Grands Sites de France labellisés ou en démarche vers le label constituent des territoires d'exception, reconnus pour leur paysage remarquable dont le cœur est protégé par la loi. Depuis 2024, ils ont également le statut d'Aires protégées au titre de la biodiversité. Les valeurs et la démarche paysagères qu'ils mobilisent pour gérer durablement ce patrimoine commun reconnu par la nation l'est aussi pour réussir une transition énergétique concertée, portée par les territoires et adaptée aux spécificités locales. Les Grands Sites de France sont vigilants à ce que les aménagements de maîtrise de la consommation d'énergie et d'énergies renouvelables ne banalisent pas les paysages, de façon à ce que ne disparaisse pas ce qui fait qu'un lieu est unique, qu'il suscite l'attachement de ses habitants et l'attrait de ses visiteurs.

Dans le cadre de la planification pour l'énergie et le climat et au regard des enseignements tirés du développement de la transition énergétique, le Réseau des Grands Sites de France s'appuie sur sa position officielle concernant le paysage et la transition énergétique pour appeler à la mise en place des conditions d'un équilibre entre le cadrage national et le portage local, à une meilleure prise en compte de la dimension paysagère et de la biodiversité ainsi qu'à un accompagnement des territoires à la hauteur des enjeux.

Les Grands Sites de France, des acteurs engagés dans la neutralité carbone

Si les Grands Sites de France sont des acteurs historiquement engagés dans le développement durable, ils ambitionnent de contribuer davantage à la neutralité carbone par le choix d'un développement local maîtrisé reposant sur la qualité exceptionnelle de leurs paysages. En préservant des paysages de haute qualité aux écosystèmes variés, ils assument notamment une fonction de **puits de carbone**. A leur échelle, ils prônent la **maîtrise de la demande d'énergie**, notamment à travers la réduction de la place de la voiture dans les sites et l'incitation aux modes de déplacements doux ou partagés, la valorisation des productions locales et le soutien à l'activité économique basée sur les ressources locales, la recherche d'un urbanisme maîtrisé et d'une architecture qualitative, etc. Ils développent également le **recours à des sources d'énergies locales respectueuses des spécificités paysagères** des sites.

Le développement de projets de transition énergétique sans planification locale préalable s'est parfois heurté de façon brutale aux projets de ces territoires. Dans ce contexte, en 2018, le Réseau des Grands Sites de France a rédigé une **position officielle approuvée en Assemblée générale sur l'éolien et la transition énergétique** pour appeler à une meilleure prise en compte du paysage et de la dimension locale dans la planification de la transition énergétique.

Grand Site de France Aven d'Ornac – Le bâtiment d'accueil, au centre, est équipé de panneaux photovoltaïques couvrant 40% des besoins de la gîte. Depuis 2019, le Ministère en charge de l'Environnement, rejoint par l'ADEME en 2023, accompagne le Réseau des Grands Sites de France dans une **voie expérimentale à travers la mise en place de stratégies locales de planification cherchant à concilier paysage et transition énergétique**. L'enjeu est de faire émerger des recommandations méthodologiques permettant de mettre en œuvre la transition énergétique (maîtrise de la demande d'énergie et énergies renouvelables) dans le respect des valeurs paysagères locales. Les recommandations de cette expérimentation sont en cours de capitalisation et de valorisation.

En 2023, la position officielle du Réseau des Grands Sites de France a été actualisée pour intégrer l'ensemble des énergies renouvelables, y compris les énergies marines. Elle précise la nécessité **d'informer et de consulter les gestionnaires** de Grands Sites de France lors des projets énergétiques ainsi que de **renforcer la prise en compte du paysage et des projets portés par les Grands Sites de France dans la planification énergétique**. Elle appelle également à **l'accompagnement financier des projets croisant les enjeux de paysage et de transition énergétique** des Grands Sites de France et au **partage de la**



et de la biodiversité des territoires concernés.

Les Grands Sites de France demandent une planification pour l'énergie et le climat...

...qui garantit les conditions d'un équilibre entre le cadrage national et une déclinaison locale portée par les territoires

Dès son origine, la politique des Grands Sites de France a fait l'objet d'un partenariat original et efficace entre l'État et les collectivités. Cette méthode, entre cadrage national réglementaire et portage local d'un projet de territoire, fait ses preuves depuis plus de 40 ans pour concilier les enjeux nationaux et les enjeux locaux par le dialogue. Dans le cadre de la planification pour l'énergie et le climat, le Réseau des Grands Sites de France souligne le renforcement du rôle clé des territoires dans la planification du développement des énergies renouvelables et

dans leurs actions en faveur de l'efficacité énergétique.

Cependant, pour être menée à bien, cette planification locale nécessite un **temps incompressible de concertation** au sein des territoires. La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 a contribué à renforcer la place des communes dans la définition des zones d'accélération où le déploiement des énergies renouvelables est jugé prioritaire. Pour ce faire, elles devaient consulter les gestionnaires des Aires Protégées et des Grands Sites de France. Dans les faits, le délai de 6 mois accordé aux communes pour faire ce travail n'a pas été suffisant pour permettre aux élus locaux de s'approprier les enjeux et de mettre en place des méthodes de concertation conciliant les enjeux à l'échelle d'un territoire.



Grand Site de France Gorges de l'Hérault – Dans le cadre d'un plan de gestion paysagère et énergétique ont permis de partager une culture du paysage et énergétique cherchant à concilier la préservation des valeurs paysagères et énergétiques.

Les collectivités gestionnaires de Grands Sites de France, aux côtés des autres Aires protégées garantes du bon fonctionnement d'une politique de l'État, souhaitent donc être associées de façon effective dans les processus de planification (Zaenr, documents-cadres, comité régional de l'énergie, etc.) **et de développement de projets de transition énergétique.**

...qui s'appuie sur le paysage et la démarche paysagère et prend en compte la biodiversité

L'efficacité de la démarche Grand Site de France repose également sur une approche souple et pragmatique qui s'appuie sur les valeurs paysagères singulières de chaque territoire. La démarche paysagère qu'ils mobilisent est une méthode démocratique, fédératrice, opérationnelle et porteuse de sens. L'expérimentation que le Réseau des Grands Sites de France anime en matière de paysage et de transition énergétique illustre que la démarche paysagère favorise une transition énergétique compatible avec le paysage et la biodiversité, acceptable par les habitants, dans la limite de la capacité d'accueil du territoire. Les Grands Sites de France étant des laboratoires d'une gestion durable et innovante des territoires, les méthodes qu'ils expérimentent ont vocation à être déployées au-delà, particulièrement dans les territoires ruraux à faible densité de population.

Dans le cadre de la planification pour l'énergie et le climat, alors qu'une étude du ministère en charge de l'environnement démontre que 70% des contentieux liés à des projets éoliens sont basés sur un motif paysager et que les expériences positives dans les territoires se multiplient, **le Réseau des Grands Site de France regrette que le paysage et la démarche paysagère ne soient pas pleinement pris en compte dans les arbitrages à opérer.**

...qui accompagne les territoires en moyens et en compétences

Le soutien financier et technique du ministère en charge de l'environnement et de l'ADEME a rendu possible l'expérimentation animée par le Réseau des Grands Sites de France. Dans les Grands Sites de France, de nombreuses actions de transition énergétique ont été menées grâce à l'accompagnement technique et financier de l'État et de ses agences.

Dans le cadre de la planification pour l'énergie et le climat, **le Réseau des Grands Sites de France confirme que l'accompagnement des territoires en moyens et en compétences est essentiel et doit être renforcé pour une opérationnalité de la transition énergétique cohérente avec les objectifs à atteindre.** En complément des dispositifs cités dans la proposition de programmation pluriannuelle de l'énergie, des moyens supplémentaires sont nécessaires pour l'accompagnement direct des collectivités afin qu'elles puissent porter des projets croisant les enjeux de paysage et de transition énergétique en y consacrant le niveau d'ingénierie requis. Un soutien technique et financier d'outils stratégiques comme les **plans de paysage** (généralistes ou orientés sur la transition énergétique et le changement climatique) ainsi que de leur mise en œuvre opérationnelle est également primordial. Par ailleurs, la stratégie nationale pour le climat et l'énergie intègre insuffisamment les enjeux en matière de tourisme, notamment concernant la mobilité et en particulier l'écomobilité à destination. La création de nouveaux financements et dispositifs incitatifs orientés spécifiquement sur l'**écomobilité** apparaît donc capitale.

Conclusion

Dans le cadre de la planification pour l'énergie et le climat, le Réseau des Grands Sites de France appelle à la mise en place des conditions d'un équilibre entre le cadrage national et une déclinaison locale portée par les territoires, à une meilleure prise en compte de la dimension paysagère et de la biodiversité ainsi qu'à un accompagnement des territoires à la hauteur des enjeux.

En savoir plus

- Réseau des Grands Sites de France : <https://www.grandsitedefrance.com/>
- Transition écologique dans les Grands Sites de France et position officielle du Réseau des Grands Site de France en matière de paysage et de transition énergétique : <https://www.grandsitedefrance.com/nos-themes/transition-ecologique>
- Manifeste du paysage destiné aux élus locaux, cosigné par l'Association des paysages-conseils de l'État, la Fédération française du paysage, le collectif Paysages de l'après-pétrole, la Fédération nationale des CAUE, la Fédération nationale des agences d'urbanisme, la Fédération des SCoT, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et le Réseau des Grands Sites de France